

→ DOSSIER DE SOUSCRIPTION

Le présent dossier de souscription est composé d'un bulletin de souscription, d'un questionnaire de connaissance client et du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI). Vous devez prendre connaissance de ce document et compléter le bulletin de souscription selon le mode d'emploi ci-dessous.

MODE D'EMPLOI

Partie 1. Identification du Souscripteur

- Vous devez renseigner vos coordonnées complètes et joindre, pour chaque souscripteur, la copie d'une pièce d'identité en cours de validité, ainsi que le questionnaire de connaissance client dûment complété.

Partie 2. Engagements du Souscripteur

- Vous devez cocher la case correspondant au cadre fiscal dans lequel vous souhaitez effectuer votre souscription : Impôt sur le Revenu (IR) ou Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF).

Partie 3. Souscription

- Cochez à nouveau la case correspondant au cadre fiscal dans lequel vous souhaitez effectuer votre souscription (cf. Partie 2).
- Complétez le tableau en indiquant :
 - le nombre de parts A (NP) que vous souhaitez souscrire (le client doit souscrire un nombre entier de parts A et au minimum 1 000 parts) ;
 - le montant de votre souscription (MS) en multipliant le nombre de parts A par 1,00 € (c'est sur la base de ce montant que votre réduction d'IR de 18% ou d'ISF de 50% sera calculée) ;
 - le taux de droits d'entrée (TDE) appliqué ;
 - le montant des droits d'entrée (MDE) en euros (en multipliant le montant de votre souscription par le taux de droits d'entrée appliqué) ;
 - le montant total de votre souscription (MT) en additionnant les droits d'entrée au montant de votre souscription.

Partie 4. Règlement et livraison des parts

- Ecrivez en toutes lettres le montant total de la souscription (ne pas arrondir).
- Cochez l'une des deux options concernant la livraison de vos parts : soit en nominatif pur chez notre dépositaire (sans frais ni droits de garde), soit sur le compte de titres de votre choix en joignant un RIT (Relevé d'Identité Titres).

Partie 5. Encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion

- Recopiez à l'endroit indiqué le montant total (MT) de votre souscription ainsi que le montant des droits d'entrée (MDE) que vous avez calculé dans le tableau de la partie 3 « Souscription ».

Partie 7. Signature

- Le bulletin de souscription doit être daté et signé ;
- La date du chèque doit être la même que celle portée sur la partie 7 ;
- Le chèque ne peut pas être émis d'un compte professionnel et doit être libellé à l'ordre du FIP 123Patrimoine III.

POUR NE RIEN OUBLIER ...

Vérifiez que vous avez complété toute la liste ci-contre avant de renvoyer votre dossier de souscription. Dans le cas contraire, celui-ci pourra être refusé.

- Un exemplaire du dossier de souscription dûment complété
- Le questionnaire de connaissance client dûment complété
- Un chèque à l'ordre du FIP 123Patrimoine III
- Une copie de la pièce d'identité en cours de validité de chaque signataire
- Un Relevé de Compte Titres (RIT) si nécessaire

- ✉ Envoyez nous votre dossier de souscription complet à l'adresse suivante :

AROBAS FINANCE, Service Souscriptions,
11 rue de Milan, 75009 Paris

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 01 49 26 98 00,
ou par e-mail à l'adresse info@123venture.com

123VENTURE
Créateurs de Valeurs

QUESTIONNAIRE DE CONNAISSANCE CLIENT

Ce questionnaire permet d'évaluer l'adéquation et le caractère approprié de votre investissement dans un FIP ou un FCPI au regard de vos connaissances et de votre expérience en matière d'investissement ainsi que de votre situation financière et de vos objectifs. Ces informations sont nécessaires à notre démarche de société de gestion de portefeuille, conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Nous vous remercions de prendre quelques minutes pour répondre à l'ensemble des questions ci-après.

→ SOUSCRIPTEUR

Nom : _____	Nom de jeune fille : _____
Prénom : _____	Date de naissance : _____

→ VOTRE PATRIMOINE

① Ma situation professionnelle : Actif Retraité Sans activité

② Mon patrimoine se compose de la manière suivante :

a) Estimation du montant de vos actifs :

Immobilier : _____ €	Financiers : _____ €
----------------------	----------------------

b) Pourcentage de vos actifs financiers investit en capital-investissement (FCPI, FIP, Holding, SCR y compris avec l'investissement que vous envisagez de réaliser) : _____%

TEST 1 VOTRE SITUATION FINANCIÈRE

Veillez cocher ci-dessous les cases correspondant à vos réponses :

① L'investissement dans le Fonds me permettra de bénéficier de la réduction fiscale suivante (une seule réponse possible) :

Réduction de mon ISF (3 points) Réduction de mon IR (3 points) Aucune réduction (0 point)

② Par rapport à mes actifs financiers, ma part « capital-investissement » se situe (cf. Question 2-b) :

Entre 0 et 5% (3 points) Entre 5,1% et 15% (1 point) Au-delà de 15,1% (0 point)

Résultat du TEST 1

Chacune de vos précédentes réponses vous attribuent un nombre de points, veuillez indiquer la somme



Si votre résultat au TEST 1 est inférieur ou égal à 3, nous vous informons que les caractéristiques du Fonds ne semblent pas convenir à votre situation financière.

Les informations communiquées dans ce questionnaire, qui sont destinées et à l'usage exclusif de 123Venture, sont couvertes par le secret professionnel. Afin d'assurer la conservation de ces informations, celles-ci font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à 123Venture - 94 rue de la Victoire - 75009 Paris. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

TEST 2 VOTRE PROFIL INVESTISSEUR

Veillez cocher ci-dessous les cases correspondant à vos réponses :

❶ Parmi les instruments financiers ci-dessous, j'ai réalisé des transactions sur (plusieurs réponses possibles) :

- SICAV & FCP (1 point) Marchés étrangers (1 point)
 Actions (1 point) Placements à risques / Instruments dérivés (1 point)

❷ En général, je privilégie les placements (une seule réponse possible) :

- Dynamiques (2 points) Équilibrés (1 point)
 Sécuritaires (1 point)

❸ Êtes-vous informé que l'investissement dans le Fonds présente des risques de pertes en capital et doit être envisagé sur un horizon de 6 à 9 ans ?

- OUI (2 points) NON (-3 points)

Résultat du TEST 2

Chacune de vos précédentes réponses vous attribuent un nombre de points, veuillez indiquer la somme



Si votre résultat au TEST 2 est inférieur ou égal à 3, nous vous informons que les caractéristiques du Fonds ne semblent pas convenir à votre situation financière.

BILAN DE VOS TESTS

Veillez cocher ci-dessous les cases correspondant au bilan des deux tests précédents

❶ J'ai toujours apporté les réponses souhaitées et mes réponses n'ont généré aucune alerte. (Merci de signer et dater le questionnaire)



- ❷ J'ai apporté les réponses souhaitées et mes réponses ont générés une ou deux alertes ;
❸ Je n'ai pas souhaité répondre à tout ou partie des questions posées.

Si vous souhaitez néanmoins investir dans le Fonds, merci de bien vouloir dater et signer le questionnaire client, précédé de la mention manuscrite suivante : « Je prends acte du fait que conformément à la réglementation en vigueur, 123Venture n'est pas en mesure de me conseiller pour cet investissement. Dès lors, j'agis en tant qu'investisseur autonome. Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble de la documentation relative au Fonds, en avoir compris les caractéristiques et prendre mes décisions en conséquence ».

Mention manuscrite si nécessaire

Date _____/_____/_____

Signature

1. Identification du Souscripteur

>>>

	Souscripteur	Co-Souscripteur
<input type="checkbox"/> M.	Nom	
<input type="checkbox"/> Mme	Nom de jeune fille	
<input type="checkbox"/> M. ou Mme	Prénom	
	Né(e) le	
	A	Dép
Joindre obligatoirement la copie d'une pièce d'identité de chaque souscripteur.	Nationalité	
	Tel	
	E-mail	
	Adresse Fiscale	
	Code Postal	Ville

2. Engagements du Souscripteur

>>>

Je reconnais avoir acquis des parts du FIP 123Patrimoine III (ci-après dénommé le « Fonds ») dans le cadre d'une recommandation personnalisée de mon Conseiller Financier et en dehors de tout démarchage bancaire et financier. Je reconnais avoir reçu le document d'information clé pour l'investisseur du Fonds.

Cochez l'une des cases ci-dessous (il n'est pas possible de cocher les deux cases. Un investisseur qui souhaite bénéficier de la réduction d'Impôt sur le Revenu et de la réduction d'Impôt de Solidarité sur la Fortune devra faire 2 souscriptions distinctes et donc remplir 2 bulletins de souscription différents)

Réduction d'Impôt sur le Revenu

Je déclare vouloir bénéficier de la réduction d'IR prévue à l'article 199 terdecies-0 A du Code général des impôts et, en conséquence : (i) je déclare être redevable de l'Impôt sur le Revenu ; (ii) je m'engage à conserver ces parts pendant 5 ans à compter de la souscription ; (iii) je déclare être informé(e) que la réduction d'IR est plafonnée à 4 320 euros pour un contribuable marié soumis à une imposition commune et à 2 160 euros pour un contribuable célibataire (pour plus de détails voir Note fiscale non visée par l'AMF).

Réduction d'Impôt de Solidarité sur la Fortune

Je déclare vouloir bénéficier de la réduction d'ISF et de l'exonération d'ISF prévues aux articles 885-0 V bis et 885 I ter du Code général des impôts et, en conséquence : (i) je déclare être redevable de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune ; (ii) je m'engage à conserver ces parts jusqu'au 31 décembre de la 5ème année suivant leur souscription ; (iii) je certifie être fiscalement domicilié(e) en France ; (iv) je déclare être informé(e) que la réduction d'ISF est plafonnée à 18 000 euros par an et par foyer au titre de la souscription de parts de FCPI et FIP (pour plus de détails voir Note fiscale non visée par l'AMF). Par ailleurs, je reconnais avoir été informé(e) que la souscription au Fonds offre une exonération d'ISF à hauteur de la quote-part de l'actif du Fonds qui sera investie dans des sociétés éligibles conformément aux dispositions de l'article 885 I ter du CGI.

Exonération d'Impôt sur le Revenu des produits distribués par le Fonds et des plus-values réalisées lors de la cession ou du rachat des parts du Fonds

Je déclare vouloir bénéficier de l'exonération d'IR prévue à l'article 150-0 A et 163 quinquies B du Code général des impôts et, en conséquence :

- j'opte pour le rachat des produits ou avoirs qui me seraient éventuellement distribués par le Fonds pendant un délai de cinq (5) ans suivant la fin de la période de souscription des parts A ;
- je certifie être fiscalement domicilié(e) en France ;
- je m'engage à ne pas détenir, directement, par personne interposée ou par l'intermédiaire d'une fiducie, plus de dix (10) % des parts du Fonds ;
- je m'engage à ne pas détenir avec mon conjoint et mes ascendants ou descendants ensemble, directement ou indirectement, plus de vingt-cinq (25) % des droits dans les bénéfices de sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds et déclare ne pas avoir détenu ce pourcentage au cours des cinq années précédant la souscription de mes parts.

J'ai pris note qu'en cas de non-respect de l'un de ces engagements, les avantages fiscaux obtenus et visés ci-dessus pourront être repris. Par ailleurs, j'ai conscience que pour bénéficier des avantages fiscaux, le Fonds doit investir un pourcentage de son actif dans des sociétés répondant aux critères d'investissement visés à l'article L.214-31 du CMF.

Je reconnais irrévocablement :

- comprendre et accepter les risques et les autres considérations afférentes à une souscription de parts du Fonds, notamment le risque de perte de tout ou partie du capital investi ;
- avoir été informé(e) de ma catégorisation en tant que client non professionnel, après avoir renseigné, le cas échéant, le Profil Investisseur, par lequel mon conseiller financier s'est enquis de mes objectifs, de mon expérience en matière d'investissement et de ma situation financière ;
- que les fonds utilisés pour la souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme ;
- avoir été informé(e) de la possibilité de recevoir par e-mail, ou à défaut par voie postale, sur simple demande écrite adressée à la Société de Gestion, le règlement, le dernier rapport annuel et la dernière composition de l'actif du Fonds ;
- avoir été informé(e) de la durée de blocage des parts du Fonds (soit pendant une durée de 6,5 ans prenant fin le 30 juin 2021, prorogeable deux fois un an, sur décision de la société de gestion du Fonds, jusqu'au 30 juin 2023) ;
- avoir conscience que la société de gestion du Fonds ne procédera à aucune distribution de revenus distribuables ou d'actifs avant l'échéance d'un délai de 5 ans à compter de la clôture de la période de souscription des parts de catégorie A, soit jusqu'au 30 juin 2020 ;
- avoir été informé(e) des frais et commissions prélevés, tels que figurant dans le règlement, le DICI et dans le présent bulletin de souscription ;
- que les avantages fiscaux ne sont pas les seuls motifs de ma souscription dans le Fonds.

3. Souscription

>>>

Je m'engage irrévocablement à souscrire :

Cochez la case de votre choix selon le régime fiscal dans le cadre duquel vous voulez effectuer votre souscription

Attention, il n'est pas possible de cocher les deux cases. Un investisseur qui souhaite bénéficier de la réduction d'IR et de la réduction d'ISF devra faire 2 souscriptions distinctes et donc remplir 2 bulletins de souscription différents.

SOUSCRIPTION		<input type="checkbox"/> Réduction d'Impôt sur le Revenu (IR)	<input type="checkbox"/> Réduction d'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF)
Nombre de parts souscrites dans le fonds (NP)	<input type="text"/>	<input checked="" type="checkbox"/> (A)	→ Nombre de parts effectivement souscrites par le souscripteur (min. 1 000 parts et uniquement un nombre de parts entières).
Prix de la part (en euros)	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> (B)	→ Montant de la souscription dans le fonds, hors droits d'entrée, exprimé en euros.
Montant de la souscription (MS) en euros = Nb de parts (A) x 1,00€	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	
DROITS D'ENTREE			
Taux de droit d'entrée appliqué (TDE) en %	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> (C)	→ Pourcentage des droits d'entrée, effectivement prélevés lors de la souscription, et assis sur le montant de la souscription. Ce taux est négociable par le souscripteur
Le taux maximal de droits d'entrée (TMDE) est de 5,00%.			
Montant des droits d'entrée prélevés (MDE) en euros = (B) x (C)	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> (D)	→ Montant des droits d'entrée effectivement prélevés lors de la souscription.
SOUSCRIPTION TOTALE			
Montant total de la souscription (MT) en euros = (B) + (D)	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	→ Montant total de la souscription initiale effectivement versée, y compris les droits d'entrée, exprimé en euros.

4. Règlement et livraison des parts >>>

Le règlement du montant (« MT »), correspondant à l'intégralité de la souscription et aux droits d'entrée du Fonds, est effectué par chèque à l'ordre du FIP 123Patrimoine III ou par virement (rayer la mention inutile, RIB communiqué sur demande), pour un montant total de :

SOMME A ECRIRE EN TOUTES LETTRES _____ €

Je reconnais que l'ensemble des informations relatives à la présente opération de souscription m'ont été remises conformément à ce qui est prévu à l'article L.341-12 du CMF.

Mes parts A sont à livrer (cocher la case correspondante) :

- En nominatif pur à mon nom auprès du Dépositaire CACEIS Bank France et cela sans frais ni droits de garde (choix pris par défaut).
 Sur mon compte-titres dont les coordonnées bancaires sont indiquées sur le RIT ci-joint.



La propriété des parts est constatée par l'inscription dans un registre tenu à cet effet par le Dépositaire.

S'agissant de la réduction d'IR : cette inscription donne lieu à la délivrance d'une attestation fiscale nominative relative à la souscription émise par le Dépositaire et adressée au porteur ainsi qu'un état individuel qui sera à joindre à la déclaration des revenus de 2014 pour bénéficier de la réduction d'IR en 2015.

S'agissant de la réduction d'ISF cette inscription donne lieu à la délivrance d'une attestation fiscale nominative relative à la souscription émise par le Dépositaire et adressée au porteur ainsi qu'un état individuel qui sera en principe soit à joindre à la déclaration d'ISF, soit à fournir dans les trois mois suivant la date limite de dépôt de ladite déclaration.

5. Encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion >>>

Je verse un montant total (MT) de euros, qui comprend un montant de droits d'entrée (MDE) deeuros. Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de cette souscription.

J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le Fonds sont négociables. Je consens à ce que soient prélevés sur le Fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 4,705 % (TMFAM_GD), dont des frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,887 % (TMFAM_D). Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de la durée de vie du Fonds, soit après le 30 juin 2021, prorogeable, sur décision de la Société de Gestion, jusqu'au 30 juin 2023.

6. Modalités spécifiques de partage de la plus-value (« Carried Interest ») >>>

Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0,25 % (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 20 % (PVD) de la plus-value réalisée par le Fonds, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : remboursement du nominal des parts de catégories A et B et paiement de l'Attribution Prioritaire (RM).

Les gérants perçoivent l'Attribution d'Egalisation et le carried interest proprement dit.

7. Signature >>>

Signature(s) du ou des souscripteur(s), précédée(s) de la mention
«lu et approuvé»

Fait à : _____

le : _____

FAIT EN TROIS EXEMPLAIRES : L'ORIGINAL EST CONSERVE PAR LA SOCIETE DE GESTION, LE 2^{EME} EST A CONSERVER PAR LE CLIENT, LE 3^{EME} PAR LE CONSEILLER.

Avertissement

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que leur argent est bloqué pendant une durée minimale de 6,5 ans soit jusqu'au 30 juin 2021, pouvant aller en cas de prorogation de la durée de vie du Fonds jusqu'au 30 juin 2023, sur décision de la société de gestion. Le Fonds d'Investissement de Proximité est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds d'Investissement de Proximité décrits à la rubrique "Profil de risque" du Règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Tableau récapitulatif présentant les autres fonds de capital investissement (FCPI/FIP) d'ores et déjà gérés par la Société de Gestion et le pourcentage de leur actif éligible au quota atteint au 30 juin 2014

Année de création	Pourcentage d'investissement de l'actif en titres éligibles	Date limite d'atteinte du quota de titres éligibles	Année de création	Pourcentage d'investissement de l'actif en titres éligibles	Date limite d'atteinte du quota de titres éligibles	Année de création	Pourcentage d'investissement de l'actif en titres éligibles	Date limite d'atteinte du quota de titres éligibles
FCPI			2007	FIP Premium PME 64,59%	31-mars-10	2011	FIP 123Capitalisation II 102,83%	30-avr-13
2002	FCPI 123MultiNova (N.A. liquidation)	31-déc-04	2007	FIP 123Expansion III 70,67%	31-mars-10	2011	FIP 123Capitalisation III 102,83%	30-avr-13
2003	FCPI 123MultiNova II (N.A. liquidation)	31-déc-05	2008	FIP 123Capital PME 72,15%	30-avr-11	2011	FIP 123Patrimoine 63,86%	18-nov-13
2004	FCPI 123MultiNova Europe (N.A. liquidation)	31-mars-07	2008	FIP Energies Nouvelles III 60,85%	31-mars-11	2011	FIP 123Patrimoine II 64,44%	30-déc-13
2006	FCPI 123MultiNova IV (N.A. pré-liquidation)	31-mars-09	2008	FIP Energies Nouvelles IV 60,84%	31-mars-11	2012	FIP 123ISF 2012 100,01%	22-mai-14
2008	FCPI 123MultiCap (N.A. pré-liquidation)	31-mars-11	2008	FIP 123Transmission 68,72%	31-mars-11	2012	FIP 123Capitalisation 2012 100,05%	30-mai-14
FIP			2009	FIP 123Capital PME II 77,90%	06-mai-11	2012	FIP 123IR 2012 37,38%	14-nov-14
2004	FIP 123Expansion (N.A. liquidation)	31-mars-08	2009	FIP Premium PME II 80,07%	30-sept-11	2012	FIP 123Patrimoine 2012 39,30%	28-déc-14
2006	FIP 123Expansion II (N.A. pré-liquidation)	31-mars-09	2009	FIP Energies Solaires 65,10%	31-déc-11	2013	FIP 123ISF 2013 5,01%	17-janv-16
2006	FIP Energies Nouvelles 69,43%	31-mars-09	2009	FIP Energies Solaires II 64,40%	15-déc-11	2013	FIP 123IR 2013 1,03%	20-juil-16
2007	FIP Energies Nouvelles II 66,94%	31-mars-10	2009	FIP 123Multi-Energies 65,85%	10-nov-11	2013	FIP 123Patrimoine 2013 1,24%	30-juin-16
2007	FIP Energies Nouvelles Méditerranée 62,33%	31-mars-10	2010	FIP 123Multi-Energies II 67,93%	05-nov-12	2014	FIP 123ISF 2014 0,00%	30-juin-17

COMMENT SOUSCRIRE ?

123fcpi.com et 123fip.com

PIECES A JOINDRE POUR TOUTE SOUSCRIPTION de FCPI et FIP

AROBAS FINANCE
FCPI/FIP
11, rue de Milan
75009 PARIS

Un exemplaire original complété et signé du bulletin de souscription

- Modifié des frais d'entrées : exemple 102€ pour 1 part à 100 € avec 2% des frais d'entrée
- Le bulletin de souscription doit être signé avec la mention « lu et approuvé » (*certain promoteurs demandent une formulation manuscrite en plus*)

N'oubliez pas de garder une copie en votre possession

Le récépissé de démarchage financier relatif au délai de réflexion

- Celui-ci est en général contenu dans la première partie du bulletin de souscription.

Votre règlement par chèque

- Libellé à l'ordre du nom du FCPI ou FIP avec les droits d'entrée inclus.
- L'ordre est indiqué sur les bulletins de souscription, **n'établissez jamais votre chèque à notre ordre**
- Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux, le chèque doit provenir du compte du souscripteur (**chèque de société interdit !**)

Un justificatif d'identité en cours de validité de chaque signataire

- Une copie de votre carte nationale d'identité (recto/verso)
Ou
- les quatre premières pages de votre passeport

Une copie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois au nom de chaque signataire

- quittance de loyer
- facture de gaz, d'électricité, d'internet ou de téléphone fixe, **pas de facture de téléphone portable**

La fiche de renseignement « mieux vous connaître » : Cette fiche de renseignements s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L. 533-4 du Code monétaire et financier et des articles 321-46 et 411-53 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. **Elle est couverte par le secret professionnel** (article L.511-33 du Code monétaire et financier) et est destinée à la seule information du commercialisateur et de la société de gestion du fonds.

Cette fiche a pour objectif de vérifier l'adéquation de votre investissement avec votre expérience, vos besoins, vos objectifs et votre situation patrimoniale. Elle doit être mise à jour tous les deux ans.

Un relevé d'identité bancaire de votre compte titres : Uniquement, si vous optez pour la livraison des parts sur votre compte titres. Nous vous conseillons de laisser les titres au nominatif pur chez le dépositaire du fonds puisqu'il n'y a pas de droits de garde, ce qui ne sera sans doute pas le cas dans votre banque habituelle.

L'intégralité des documents légaux suivants au regard de la réglementation AMF

- **La première page du document d'entrée en relation** (Document complet sur http://www.arobasfinance.fr/images/maj_pdf/arobasfinance_document_dentree_en_relation.pdf)
- **le mandat de recherche de défiscalisation** (signature(s) de tous les souscripteurs et mention manuscrite).
- **la convention de réception / transmission d'ordres** (signature(s) de tous les souscripteurs et mention manuscrite).
- **la lettre de mission** (signature(s) de tous les souscripteurs et mention manuscrite).
- **le compte-rendu de mission** (signature(s) de tous les souscripteurs et mention manuscrite).

Nous vous accuserons réception de votre souscription par courrier électronique, pour cela, pensez à renseigner votre adresse e-mail.

Sincèrement,

Nicolas BAZINET

Besoin d'une information, d'un conseil : nous vous répondons au 01 77 39 00 15 ou par mail info@arobasfinance.fr

AROBAS FINANCE S.A.R.L. au capital de 144 936 euros, RCS Paris B 424 317 162 – Code APE : 7022Z

Société de Conseil en gestion de patrimoine et Société de courtage d'assurances enregistrée au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (www.orias.fr) sous le numéro d'immatriculation 07 029 469. **Statut de Conseiller en Investissements Financiers** (CIF) référencé sous le numéro E001265 auprès de l'ANACOFI-CIF (www.anacofi.asso.fr) association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org). **Activité de démarchage bancaire et financier** : société enregistrée sous le numéro : 2053405413VB (www.demarcheurs-financiers.fr) conformément à l'article L341-6 alinéa4 et L341-12 du Code Monétaire et Financier. **Activité d'Intermédiaire en Assurance (IAS)**, courtier de type B. **Activité d'Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements (IOBSP)**, catégorie Mandataire d'IOBSP. Les activités d'IAS et d'IOBSP sont placées sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). **Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce** : carte professionnelle numéro T12062 délivrée à Paris et portant la mention selon laquelle la société s'est engagée à ne recevoir aucun fonds. **Garantie Financière et Responsabilité Civile Professionnelle** n° RCP1P0461 de la société d'assurance spécialisée CGPA, sise au 125 rue de la Faisanderie, 75 016 PARIS. **Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés** : en application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 la société Arobas Finance a déclaré auprès de la CNIL sa détention d'informations collectées : récépissé n° 1265621 (www.cnil.fr).

11, rue de Milan - 75009 PARIS

Téléphone : 01 77 39 00 15 - Email : info@arobasfinance.com – www.arobasfinance.com

Conseils en Gestion de Patrimoine Conseils en Investissements Financiers

Documents d'entrée en relation

Document conforme à la réglementation AMF

La présente fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller. Elle résume toutes les informations légales qu'Arobas Finance doit communiquer au client dès le début de la mise en relation, ainsi que les informations importantes liées à son activité.

Face à vous...

... un professionnel qui s'engage.

Je reconnais avoir reçu en main propre ou téléchargé le DER
(Disponible en téléchargement sur le bas de page)
Merci de bien vouloir signer ci-dessous :

NOM :
Date :
Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

La signature du présent document n'entraîne aucun engagement de votre part.

Mieux vous connaître

Cette fiche de renseignement est obligatoire. Elle est établie dans le cadre des dispositions de l'article L.533-4 du Code Monétaire et Financier. Elle nous permet de mieux vous connaître et de répondre du mieux possible à vos besoins, vos objectifs et votre situation financière. **Elle est couverte par le secret professionnel** (article L. 511-33 du Code monétaire et financier) et vos réponses sont destinées à la seule information d'Arobas Finance et/ou de la société de gestion. Nous vous remercions de bien vouloir remplir le questionnaire ci-dessous et de le signer.

IDENTIFICATION

Monsieur Madame

Nom :	Vous êtes :
Nom de jeune Fille :	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e)
Nb d'enfants rattachés au foyer :	<input type="checkbox"/> Veuf/Veuve <input type="checkbox"/> Concubin
Prénoms :	
Tel : Mobile :	<input type="checkbox"/> Salarié <input type="checkbox"/> Profession Libérale <input type="checkbox"/> Chef d'entreprise <input type="checkbox"/> Artisan
Date & lieu de naissance :	<input type="checkbox"/> Retraité <input type="checkbox"/> Étudiant <input type="checkbox"/> Autre :
Email confidentiel :	Profession :
Adresse :	
Code Postal : Ville :	Résident : <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Autre :
Pays (si différent de France) :	Votre régime matrimonial : <input type="checkbox"/> Communauté légale <input type="checkbox"/> Universelle
	<input type="checkbox"/> Séparation de bien <input type="checkbox"/> Participation aux acquêts

Êtes-vous une personne politiquement exposée : Oui Non (choisir l'un ou l'autre)

Êtes-vous un client professionnel : Oui Non (choisir l'un ou l'autre)

Êtes-vous un client averti : Oui Non (choisir l'un ou l'autre)

Connaissances financières mauvaises bonne très bonne

SITUATION PATRIMONIALE

Votre situation vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ? Oui Non

Revenu annuel imposable :	€	Votre situation patrimoniale :	€
Revenus fonciers :	€	Dont immobilier :	%
Impôt sur le revenu :	€	Dont résidence principale :	%
Profil boursier :		Dont portefeuille titres :	%
<input type="checkbox"/> Prudent <input type="checkbox"/> Défensif <input type="checkbox"/> Équilibré <input type="checkbox"/> Dynamique <input type="checkbox"/> Offensif		Dont assurance vie :	%
Êtes-vous à l'ISF ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non, si oui montant :	€	Dont liquidités :	%
Utilisez-vous le plafonnement pour l'ISF ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			

Quelle est l'origine des fonds que vous souhaitez investir ?

Épargne Succession/Donation Vente bien immobilier Cession entreprise Autres :

OBJECTIFS PATRIMONIAUX

Objectifs d'investissements

- Retraite/prévoyance Défiscalisation
 Revenus de capital Construction d'un patrimoine
 Résidence secondaire Projet professionnel
 Spéculation Diversification de votre portefeuille
 Autres :

Horizon d'investissement

En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription de parts du fonds, vous acceptez de conserver les parts pendant toute la durée de vie du fonds (hors cas légaux)
 Oui Non (Réponse obligatoire)

EXPERIENCE EN MATIERE D'INVESTISSEMENT

Avez-vous déjà réalisé des placements financiers avec un conseiller ? Oui Non

Déleguez-vous la gestion de votre portefeuille de valeurs mobilières ? Oui Non

Quels instruments entrent dans la composition de votre portefeuille de valeurs mobilières :

- Actions cotées Actions non cotées OPCVM actions OPCVM obligataires OPCVM monétaires FCPI FIP FCPR agréé FCPR allégé Eurolist Alternext Marché Libre Marchés étrangers
 Autres :

Quel(s) est (sont) l'(les) élément(s) qui vous a (ont) conduit à souscrire des pour optimiser votre IR et/ou ISF ?

Réduction fiscale lors de la souscription Exonération fiscale lors du rachat Connaissance du produit pour en avoir

Attrait pour l'innovation Diversification Autres :

Mesure de la tolérance au risque : En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription du produit, vous acceptez de prendre un risque élevé sur le capital investi et d'une non liquidité : Oui Non (non est une réponse incompatible avec l'investissement)

Je certifie avoir compris qu'Arobas finance ne pourra être tenu responsable en cas de dépassement du plafond global des niches fiscales et des plafonds spécifiques, qui entraînerait une perte des réductions fiscales acquises et décline également toute responsabilité en cas de dépassement des plafonds légaux de souscription et l'éligibilité liée.

Je certifie avoir pris connaissance des notices d'information/Prospectus des produits souscrits (y compris l'avertissement de l'AMF). Je reconnais avoir obtenu les informations nécessaires pour souscrire en connaissance de cause. Je reconnais que les informations ci-dessus sont exactes et sincères.

Fait à le ... / ... / Signature du souscripteur :

Spéciale dispositifs de réduction d'IR et/ou ISF

Vous avez souhaité nous consulter en qualité d'intermédiaire en placement financiers pour réaliser un investissement vous permettant de réduire votre Impôt sur le Revenu (FCPI / FIP, SOFICA, SCPI fiscales, Pinel, Girardin...) et/ou votre Impôt de Solidarité sur la Fortune (FCPI / FIP, nue-propriété, GFV, GF...). Ce document a pour but de préciser les contours et les modalités de notre intervention conformément à la réglementation en vigueur (article 335-1 du règlement général de l'AMF).

Vous reconnaissez également avoir reçu un exemplaire et pris connaissance du Document d'Entrée en Relation présentant le cabinet (conformément à l'article 335-3 du règlement général de l'AMF).

Votre situation

Le questionnaire « Mieux vous connaître » joint à cette lettre de mission a pour objet de connaître plus en détail votre situation personnelle et patrimoniale. Au vu de votre situation nous pouvons vous catégoriser comme client non professionnel.

Vous déclarez néanmoins être client professionnel.

Votre horizon d'investissement pour cette opération

En fonction des dispositifs qui répondront au mieux à votre situation et à vos objectifs, les horizons de placement seront plus ou moins longs, mais il convient de respecter les délais fiscaux impartis afin de conserver les avantages fiscaux obtenus. Les délais sont renseignés sur les documents de souscriptions de nos partenaires mais également sur nos différents sites (sites étant mis à jour régulièrement).

Vos objectifs fiscaux

Vous souhaitez réduire le montant de votre impôt dû au titre des revenus N, payable en N+1.

Vous souhaitez réduire le montant de votre Impôt de Solidarité sur la Fortune, payable en N.

Notre intervention et notre suivi

Nous sélectionnons une gamme de produits de différents partenaires, et nous fournissons toutes les informations utiles concernant ces placements, lors de la souscription et durant toute la durée de votre placement. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions techniques concernant les produits qui ont retenus votre attention et vous expliquer leur fonctionnement, fiscalité, avantages et inconvénients. Notre intervention sera donc orale ou écrite et interviendra également par le biais de nos sites et de nos différentes communications.

Spécificités FCPI / FIP : chaque année, nous mettons deux fonds en avant, sélectionnés sur des critères de niveau de marchés, de pourcentage de PME, d'efficacité de la fiscalité, et également en rapport à nos sélections précédentes. Nous recommandons de souscrire des sommes plus faibles, mais régulières et de changer régulièrement de sociétés de gestion afin de diversifier les investissements.

Vous souhaitez choisir seul vos produits

Calendrier

- 1- Vous signez la présente lettre de mission.
- 2- Vous signerez notre compte rendu de mission.
- 3- En fonction de vos besoins, nous vous répondrons par téléphone, mail, courrier ou rendez-vous (si vous le souhaitez), ceci afin de valider la bonne compréhension du ou des

Accord des parties

Le(s) client(s) certifie(nt) sur l'honneur que les informations fournies sont sincères, actuelles et conformes à la réalité.

Date :

Le(s) Client(s) (nom et prénom) :

(Signature précédée de la mention « bon pour accord »)

produit(s), et également pour vérifier l'adéquation de votre souscription avec votre patrimoine et vos objectifs.

4- Vous souscrivez aux produits que vous avez retenus.

Confidentialité

Tous les documents et éléments qui nous sont transmis sont traités avec la plus extrême confidentialité. Le cabinet et son personnel sont soumis au secret professionnel. Les droits d'accès et de rectification de ces informations peuvent être exercés par courrier au 11 rue de Milan, 75009 PARIS.

Rémunération

Cette mission n'est pas rémunérée au titre de ces opérations d'investissement. Mais en cas de souscriptions et d'investissements, les droits d'entrée déduction faite de la part acquise à la société et/ou frais de gestions qui sont au maximum de 1.50% prélevés par les gestionnaires des différents dispositifs et seront en partie rétrocédés à notre cabinet en qualité d'intermédiaire et assureront notre rémunération. Nous négocierons toujours des droits d'entrée inférieurs au maximum. Notre rémunération est accessible sur simple demande auprès de nos services.

Spécificités : SOFICA, Girardin, SCPI, Immobilier, GF, GFV,... aucune rémunération sur frais de gestion mais une commission payé par la société allant jusqu'à 2.50% pour les SOFICA et au maximum de 6.50% sur les SCPI ou 10% sur l'immobilier en direct.

Responsabilité / litige

La présente mission implique une obligation de moyens et non une obligation de résultats. Si malgré les soins apportés à notre mission, un litige venait à opposer les parties, celles-ci s'engagent à rechercher un arrangement amiable. Les Clients du cabinet adresseront leurs réclamations éventuelles à Arobas Finance, 11 rue de Milan, 75009 PARIS.

Je certifie avoir compris qu'Arobas finance ne pourra être tenu responsable en cas de dépassement du plafond global des niches fiscales et des plafonds spécifiques, qui entraînerait une perte des réductions fiscales acquises et décline également toute responsabilité en cas de dépassement des plafonds légaux de souscription et l'éligibilité liée.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de remboursement de la souscription du client pour cause d'une collecte insuffisante du partenaire qui empêcherait la création dudit produit (SOFICA, SCPI, FCPI, FIP...).

Durée

La présente lettre de mission est établie pour une durée de un an à compter de la signature du client, et se prorogera par tacite reconduction jusqu'à dénonciation de l'une ou l'autre des parties

Pour le cabinet Arobas Finance
Nicolas BAZINET

Spéciale dispositifs de réduction d'IR et/ou ISF

Vous avez souhaité nous consulter en qualité d'intermédiaire en placement financiers et en particulier en tant que conseil en investissements financiers pour réaliser un investissement vous permettant de réduire votre Impôt sur le Revenu (FCPI / FIP, SOFICA, Pinel, Girardin...) et/ou votre Impôt de Solidarité sur la Fortune (FCPI / FIP, nue-propriété, GFV, GF...). Nous vous remercions de votre confiance. Ce compte rendu de mission a pour but de préciser les contours et les modalités de notre intervention conformément à la réglementation en vigueur (article 335-1 du règlement général de l'AMF).

Votre situation

Le questionnaire « Mieux vous connaître » joint à cette lettre de mission a pour objet de connaître plus en détail votre situation personnelle et patrimoniale. Au vu de votre situation nous pouvons vous catégoriser comme client non professionnel.

Vous déclarez néanmoins être client professionnel.

Rappel de vos objectifs fiscaux

Vous souhaitez réduire le montant de votre impôt dû au titre des revenus N, payable en N+1.

Vous souhaitez réduire le montant de votre Impôt de Solidarité sur la Fortune, payable en N.

Nos recommandations et notre suivi

Pour répondre à vos objectifs et à vos souhaits, il nous semble opportun d'investir pour votre IR dans :

FCPI / FIP SOFICA Pinel Girardin

Autres :

Pour répondre à vos objectifs et à vos souhaits, il nous semble opportun d'investir pour votre ISF dans :

FCPI / FIP Nue-propriété GFV GF

Autres :

Nous sélectionnons une gamme de produits de différents partenaires, et nous fournissons toutes les informations utiles concernant ces placements, lors de la souscription et durant toute la durée de votre placement. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions techniques concernant les produits qui ont retenus votre attention et pour vous expliquer leur fonctionnement, fiscalité, avantages et inconvénients. Notre intervention sera donc orale ou écrite et interviendra également par le biais de nos sites et de nos différentes communications.

Pour l'ensemble de ces produits, et du montage correspondant vous reconnaissez :

- avoir été correctement informé(e) grâce à nos mails, conversations téléphonique, rendez-vous, nos sites internet et par nos lettre d'information,
- avoir vérifié(e) que cet investissement, et l'avantage qu'il procure, est bien adapté à votre situation fiscale particulière,
- avoir été informé(e) que votre investissement s'exerce dans un domaine de nature aléatoire, qu'il s'agit donc d'un placement à risque et que la rentabilité de cette opération financière pour le souscripteur est fortement basée sur l'économie d'impôt à laquelle l'investissement donne droit,
- avoir été informé(e) de la durée d'immobilisation de l'investissement et que les possibilités pratiques de cession seront limitées en absence de marché secondaire et du fait de l'absence d'avantage fiscal pour un acheteur de second rang,
- avoir eu communication des supports papier des documents d'information particuliers relatif à cet investissement,
- avoir eu une information claire et compréhensible les informations utiles pour prendre votre décision et, en particulier, les conditions de l'offre et des modalités de souscription.

Accord des parties

Le(s) client(s) certifie(nt) sur l'honneur que les informations fournies sont sincères, actuelles et conformes à la réalité.

Date :

Le(s) Client(s) (nom et prénom) :

(Signature précédée de la mention « bon pour accord »)

Calendrier

- 1- Vous avez signé la lettre de mission
- 2- Vous acceptez notre compte rendu de mission.
- 3- Nous vous proposons une liste de produits disponibles sur nos sites. Vous choisissez seul votre produit ou vous nous faite confiance sur notre sélection.

Confidentialité

Tous les documents et éléments qui nous sont transmis sont traités avec la plus extrême confidentialité. Le cabinet et son personnel sont soumis au secret professionnel. Les droits d'accès et de rectification de ces informations peuvent être exercés par courrier au 11 rue de Milan, 75009 PARIS.

Rémunération

Ce compte rendu de mission n'est pas rémunéré au titre de ces opérations d'investissement. Mais en cas de souscriptions et d'investissements, les droits d'entrée, déduction faite de la part acquise à la société et/ou frais de gestions, qui est au maximum de 1.50%, prélevés par les gestionnaires des différents dispositifs seront en partie rétrocédés à notre cabinet en qualité d'intermédiaire et assureront notre rémunération. Nous négocierons toujours des droits d'entrée inférieurs au maximum. Notre rémunération est accessible sur simple demande auprès de nos services.

Spécificités : SOFICA, Girardin, SCPI, Immobilier, GF, GFV,... aucune rémunération sur frais de gestion mais une mission payé par la société allant jusqu'à 2.50% pour les SOFICA et au maximum de 6.50% sur les SCPI ou 10% sur l'immobilier en direct.

Responsabilité / litige

La présente mission implique une obligation de moyens et non une obligation de résultats. Si malgré les soins apportés à notre mission, un litige venait à opposer les parties, celles-ci s'engagent à rechercher un arrangement amiable. Les Clients du cabinet adresseront leurs réclamations éventuelles à Arobas Finance, 11 rue de Milan, 75009 PARIS.

Je certifie avoir compris qu'Arobas finance ne pourra être tenu responsable en cas de dépassement du plafond global des niches fiscales et des plafonds spécifiques, qui entrainerait une perte des réductions fiscales acquises et décline également toute responsabilité en cas de dépassement des plafonds légaux de souscription et l'éligibilité liée.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de remboursement de la souscription du client pour cause d'une collecte insuffisante du partenaire qui empêcherait la création dudit produit (SOFICA, SCPI, FCPI, FIP...).

Durée

Le présent compte rendu de mission est établie pour une durée de un an à compter de la signature du client, et se prorogera par tacite reconduction jusqu'à dénonciation de l'une ou l'autre des parties.

Pour le cabinet Arobas Finance
Nicolas BAZINET

Convention de réception-transmission d'ordres (RTO) sur OPC dont les OPCVM et sur souscriptions de FCPR / SCPI / parts de sociétés

Entre le(s) soussigné(s),

Nom(s).....

Domicilié (s).....

et agissant (conjointement) comme Client (s), désigne (désignons) :

AROBAS FINANCE, Société de transmission d'ordres de Bourse et Conseiller en Investissement Financier sous le numéro E001265 et membre de l'association ANACOFI-CIF. Société à Responsabilité Limitée au capital de 144 936€ dont le siège social est situé au 11 rue de Milan – 75009 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 424 317 162, représentée par : Nicolas Bazinet en sa qualité de Gérant majoritaire.

comme Conseil aux fins d'assurer la gestion des titres déposés sur le compte sus-désigné :

Préambule et objet de la présente convention

Arobas Finance, en tant que CIF sous le numéro E001265 et membre de l'association ANACOFI-CIF, est habilité à exercer une prestation de réception transmission d'ordres portant sur des parts ou actions d'OPC et sur la souscription de parts de FCPR, SCPI ou parts de sociétés, dans les conditions et limites légales et réglementaires.

La présente convention est passée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment celles prévues par l'article 325-13 du Règlement Général de l'AMF. Le Client reste libre et autonome dans la gestion personnelle de son portefeuille. Le Conseil ne réalise aucun acte de gestion pour le compte du client ou pour compte de tiers. Le Client déclare connaître les règles de fonctionnement des marchés sur lesquels il peut opérer aux termes de la présente convention et fera son affaire du suivi des éventuelles modifications apportées aux règles de fonctionnement.

Article 1 : Objet de la convention

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Conseil pourra fournir au Client la prestation de réception-transmission sur ordre(s) et/ou sur souscription(s). Cette prestation s'inscrit dans le prolongement de l'activité de conseil. Ainsi, par la présente convention, le Client accepte d'autoriser le Conseil à réceptionner et transmettre son/ses ordre(s) et/ou son/ses dossier(s) de souscription afin que celui-ci/ceux-ci soit(ent) traité(s) en bonne et due forme par la Société de Gestion.

Le Client s'engage à informer le Conseil de tout événement susceptible d'altérer sa capacité à apprécier les caractéristiques des opérations dont il demande la réalisation, ainsi que les risques particuliers que ces opérations peuvent comporter.

Article 2 : Réception des ordres et prise en charge des souscriptions

2-1 Réception des souscriptions.

A la suite de la prestation de conseil, le Client pourra adresser sa/ses souscription(s), uniquement par courrier ou dépôt en mains propres, au Conseil en suivant la procédure de souscription fournie par le Conseil, et en vérifiant que les pièces à joindre sont complètes.

Votre souscription sera prise en charge par nos services si et seulement si le dossier est complet et il vous sera accusé réception sous deux jours ouvrés de sa prise en compte en vous informant des documents manquants ou non et des problèmes liés à votre souscription. Elle sera traitée en suivant notre procédure de traitement : horodatage, traitement des éventuelles erreurs, vérification de la concordance client, copie et scannage.

2-2 Réception des ordres d'OPCVM.

Titulaire(s) du ou des compte(s) :

N° : _____

Chez le Dépositaire _____

A la suite de la prestation de conseil, le Client pourra adresser ses ordres au Conseil par écrit en usant exclusivement des moyens suivants : remise en mains propres, lettre simple, télécopie, courriel auquel sera joint l'ordre scanné ou téléphone.

Le Client reconnaît avoir été informé que le Conseil est soumis à l'obligation professionnelle d'enregistrement des ordres passés par téléphone. Le Client autorise expressément ces enregistrements.

Chaque ordre donné par le Client devra comporter : son identité, son numéro de compte, la nature de l'opération souhaitée (achat et/ou vente), la désignation de l'OPCVM sur laquelle porte l'ordre et son code ISIN, le nombre de parts ou actions d'OPCVM sur lequel porte l'ordre, la signature du Client.

Le Client s'engage à avertir par téléphone le Conseil avant toute transmission d'ordre.

Les ordres seront réceptionnés aux horaires d'ouverture habituels du cabinet. En dehors de ces horaires, les ordres seront instruits le 1^{er} jour ouvré suivant la réception de l'ordre.

Pendant la période de congés du Conseil, le Client pourra adresser ses ordres directement auprès des établissements teneur de compte.

Lorsque l'ordre est adressé au Conseil par lettre simple, par télécopie ou par courriel, le Conseil en accuse réception, selon tout procédé de son choix dans un délai d'un jour ouvré suivant sa réception.

Le Conseil se réserve la possibilité de demander au Client confirmation de l'ordre émis, par tout moyen avant sa transmission à l'établissement teneur de compte en vue de son exécution. La demande de confirmation devra intervenir un jour ouvré après la réception de l'ordre. A défaut de confirmation par le Client lorsque celle-ci est exigée par le Conseil, l'ordre est réputé abandonné.

Le Conseil horodatera l'ordre dès sa réception ou sa confirmation par le Client lorsque celle-ci est requise par le Conseil. L'horodatage matérialise la prise en charge de l'ordre.

Toutes les formes d'enregistrements résultant des moyens de communication utilisés entre les parties, et notamment les enregistrements téléphoniques et informatiques, ainsi que l'horodatage réalisés par le Client, sont admises comme moyens de preuve.

Article 3 : Transmission des souscriptions

3-1 Réception des souscriptions.

A réception de la souscription émise par le Client, et dans la mesure où le dossier est complet, le Conseil transmettra le dossier à la Société de Gestion en question, en fonction des termes de l'ordre (dates, erreur(s) constatées(s)...).

Le Client déclare expressément accepter ce délai de transmission et déclare prendre en compte les délais postaux de façon à respecter les limites de souscriptions imposées par les sociétés de gestion.

3-2 Réception des ordres d'OPCVM.

A réception de l'ordre émis par le Client ou de sa confirmation lorsque celle-ci est requise par le Conseil, et en tout état de cause dans les 48 heures ouvrées de cette réception ou de cette confirmation, le Conseil transmettra l'ordre à l'établissement teneur de compte du Client.

Le Client déclare expressément accepter ce délai de transmission et en faire son affaire au regard des conditions pratiquées par les Intermédiaires sur les titres sur lesquels il intervient et notamment en ce qui concerne les heures applicables pour la passation des ordres et leurs conditions de validité.

Le Conseil ne peut être tenu responsable d'aucune faute ou manquement commis par l'établissement dans l'accomplissement de sa mission, de sorte que sa responsabilité ne saurait être recherchée à ce titre.

Le Client est expressément informé que la transmission de l'ordre ne préjuge pas de son exécution. L'ordre n'est exécuté que : si les conditions de marché le permettent, s'il satisfait à toutes les conditions légales, réglementaires et contractuelles applicables.

Si l'ordre n'a pas pu être exécuté, le Conseil en informera son client dans les meilleurs délais, par courrier, télécopie, courriel ou téléphone. L'ordre qui n'a pu être exécuté sera annulé. Il appartiendra au client d'émettre un nouvel ordre.

Article 4 : Information du client sur l'ordre exécuté

Il est rappelé que l'établissement teneur de compte transmettra au Client un avis d'opéré confirmant l'exécution ou non de l'ordre passé, conformément aux termes et conditions de la convention de compte titres conclue entre le Client et cet établissement.

En cas de contestation relative aux conditions de réception ou de transmission d'un ordre, la contestation, formulée par écrit et motivée, doit être adressée au Conseil dans le délai de huit (8) jours suivant la réception de l'avis d'opéré par le Client.

A défaut de contestation dans les formes et délais impartis, le Conseil sera réputé avoir dûment exécuté sa mission aux termes des présentes.

Article 5 : Obligations du Conseil

Le Conseil agit conformément aux usages de la profession et dans le respect des lois et règlements en vigueur. Le Conseil s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne exécution de la présente convention.

Il ne pourra être tenu pour responsable d'aucune perte ou manquement dans l'accomplissement de ses obligations ayant pour cause la survenance d'un cas de force majeure ou résultant d'un manquement des établissements prestataires.

Notamment, il ne pourra être tenu d'aucune conséquence pouvant résulter d'une rupture dans les moyens de transmission des ordres utilisés.

Article 6 : Rémunération

6-1 Réception des souscriptions.

Le Client ne supportera aucune facturation supplémentaire pour le service de réception-transmission de sa/ses souscription(s) effectué par le Conseil, tel que défini par les présentes.

Cas particulier des SCPI et d'autres produits : Certains produits n'ont pas de frais d'entrée et les sociétés de gestion rémunèrent au maximum 7% sur le montant de la souscription.

6-2 Réception des ordres d'OPCVM.

Le Client ne supportera aucune facturation supplémentaire pour le service de réception-transmission d'ordres effectué par le Conseil, tel que défini par les présentes.

Le Conseil peut recevoir directement du dépositaire une rémunération proportionnelle aux frais de transaction facturés et uniquement s'il

existe une convention entre le conseil et le dépositaire avec un maximum de 100% de droits d'entrés.

Le Conseil peut également recevoir de la société de gestion des OPCVM ou du dépositaire, une commission de gestion proportionnelle à l'encours. Cette commission dépend de la nature des OPCVM concernés avec un maximum de 1.50%.

Le Client reconnaît avoir été informé des conditions générales et du tarif des commissions et frais en vigueur de ces dépositaires, au moment de la signature du présent contrat.

Le Client est informé ou reconnaît avoir été informé des conditions générales et du tarif des commissions et frais en vigueur dans la société dépositaire des comptes, au moment de la signature du présent contrat. Une copie des conditions générales et de la tarification pratiquée par le dépositaire est annexée au présent contrat si le conseil à une convention avec le dépositaire.

Article 7 : Obligation du Client

Le Client s'engage à observer les réglementations qui lui sont applicables.

Le Client informera le conseiller de tout évènement pouvant substantiellement affecter sa capacité financière.

Article 8 : Fin de la convention

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception par le Client ou par le Conseil avec un préavis de huit (8) jours à compter de la réception de ladite lettre.

Dans la mesure où le client demande la résiliation de la présente convention, il en informe simultanément l'établissement teneur du compte.

Article 9 : Droit applicable

La présente convention est soumise au droit français. En cas de litige, seul le tribunal du siège du Conseil sera compétent.

Article 10 : Accès à l'information

Dans le cadre du respect de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client est informé et accepte que tous documents et informations le concernant seront portés à la connaissance du Conseil. De même le Client autorise le conseil à recueillir directement auprès des dépositaires toute information qui lui paraîtrait utile dans le cadre de sa mission de conseil pour l'allocation des actifs de son portefeuille.

Fait à : _____ Le _____
(En 2 exemplaires, pour le Client, pour le Conseil)

Le Client a pris connaissance que le présent contrat ne constitue en aucun cas un mandat de gestion conformément à l'article 1.

Le client « Bon pour accord, Lu et Approuvé ».

Le Conseil « Bon pour Acceptation »



MANDAT DE RECHERCHE « Défisicalisation »

Entre les soussignés :

Monsieur / Madame (rayer les mentions inutiles)

.....
.....

Demeurant

.....
.....
.....

Agissant en qualité d'investisseur éventuel
Ci-après dénommé(s) le Mandant, d'un part

Et

AROBAS FINANCE, 11 rue de Milan, 75009 PARIS, société représentée par Monsieur Nicolas BAZINET,
agissant en sa qualité de Conseiller en Investissement Financier
Ci-après dénommé le Mandataire, d'autre part

Il a été arrêté ce qui suit :

Par les présentes, le Mandant donne mandat au Mandataire afin de rechercher pour son compte et de lui proposer avant le 31 décembre de l'année suivante des projets d'investissements lui permettant de réduire son impôt sur le revenu et / ou son impôt de solidarité sur la fortune.

- Girardin
- FCPI/FIP/SOFICA
- PME
- Groupement Forestier
- Autres dispositif avec agrément AMF
- Dispositifs sans agrément AMF

Le Mandataire précise que les affaires proposées sont strictement confidentielles et que l'information qu'il remettra au Mandant n'a pas pour vocation à être diffusée auprès de tiers.

Le présent mandat est consenti jusqu'à la réalisation ou la dénonciation sur l'initiative de l'une ou l'autre des parties, laquelle résiliation interviendrait sans indemnités sauf dol ou faute lourde.

Fait à
Le

En deux exemplaires dont un remis au Mandant qui le reconnaît.

Le Mandant

Signature précédée de « Bon pour mandat »

Le Mandataire

Signature précédée de
« Bon pour acceptation du mandat »